

**Assemblée Générale de l'AS MDO, du 18 juillet 2015,
Salle Domita, Goult**

Bonjour et merci de votre présence en cette période caniculaire.

Nous sommes 99 adhérents, 17 présents dans cette salle et disposons de 17 procurations soit un total de 34 présents ou représentés, supérieur au quorum requis de 25 %, soit 25 membres. L'AG peut donc délibérer valablement.

Rapport moral 2014 et perspective 2015

Contrairement aux apparences, l'année 2014 n'a pas été une année blanche pour notre association. Même si Gilles Martinez et le Conseil syndical de l'ASL Massif Des Ocres ne vous ont pas contactés au cours de ces derniers mois, ils ne sont pas restés inactifs.

De nombreux experts du milieu forestier ont salué la clôture du premier chantier de La Gardi à Goult comme une expérience novatrice ayant obtenu des résultats probants pour le milieu environnemental protégé sur lequel nous intervenons et pour les propriétaires concernés, qui, selon une formule restée célèbre en France, sont globalement satisfaits. Nous leur donnerons la parole tout à l'heure s'ils veulent vous en dire plus.

Il s'agissait là de notre baptême du feu sur une surface totale de 21 ha. Les conditions climatiques déplorables de l'hiver et du printemps 2013-2014 n'ont pas facilité la tâche de PBC, l'entreprise adjudicataire qui a elle même ajouté ses propres difficultés à une situation déjà délicate, ce qui a pu laisser l'impression d'une finition chaotique.

En septembre dernier, le séminaire final de restitution Medland 2020, organisé par plusieurs pays du pourtour méditerranéen et entre autres, par le CNPF, a pourtant réservé une journée complète à la visite de notre chantier dont elle a loué la réussite, peut-être plus que de raison.

Ce chantier initial a mobilisé en grande partie de notre énergie en 2013 et 2014, il sera suivi cette année par une deuxième tranche également sur la commune de Goult, puis, du moins faut-il l'espérer, par la continuation du projet sur quatre autres unités de gestion à Roussillon.

Gilles Martinez s'est beaucoup investi sur le terrain, pour satisfaire les exigences du projet, de l'association et des propriétaires tout en garantissant un débouché à la collecte de bois, il a également œuvré sur le plan administratif pour obtenir la validation officielle de notre projet en zone protégée.

C'est à lui que nous devons la conception du **Plan Simple de Gestion (PSG)**, son agrément par le CRPF, au titre du code forestier et de l'environnement (Natura 2000) son approbation par la commission préfectorale des sites au titre du site classé "Paysages" enfin son agrément par la commission interministérielle, publié au Journal Officiel du 25 mars dernier. Cette décision constitue pour notre association, l'événement majeur des derniers mois et nous permet d'être opérationnels dès l'automne prochain dans les zones sensibles du périmètre de notre ASL.

Nous n'en sommes pour autant qu'au tout début de notre démarche.

Le PSG définit 10 unités de gestion paysagère qui sont autant de périmètres d'intervention de l'ASL. Chacun de nous est concerné par l'une d'elles et doit retrouver ses attentes dans le détail du document présentant l'unité paysagère à laquelle il appartient. Nous pouvons améliorer significativement la qualité du résultat obtenu dans notre environnement, en motivant nos voisins non adhérents pour les intégrer au projet.

L'argument à développer est simple : Si la rentabilité pure de gestion raisonnée des bois par la vente des grumes est limitée, l'impact en matière de prévention des incendies, le confort visuel et environnemental, ainsi que la plus value foncière, eux, sont assurés de façon certaine.

La réunion de l'ASL du Tréboux, à laquelle nous avons participé le mois dernier, a fait ressortir qu'il n'y a pas de préoccupation pour le débouché de nos bois, dont on peut estimer le volume moyen récolté à 45_t/ha.

À ce jour, sur 400 propriétaires forestiers du Massif, recensés, nous sommes 99 adhérents. L'association couvre plus de 400 ha, la moitié des surfaces boisées privées du Massif. Nous disposons encore d'un potentiel de progression que vous êtes localement les mieux placés à valoriser. Il suffit que chacun convainque un ou plusieurs voisins de s'inscrire dans notre projet.

La certification PEFC nous place dans les meilleures conditions pour nous assurer une crédibilité auprès des propriétaires et des administrations locales (Parc et communes notamment.) Elle garantit à nos adhérents actuels et futurs une qualité optimale des prestations fournies. Gilles nous parlera plus en détail de l'intérêt majeur de cette certification.

Je vais très vite lui passer la parole pour qu'il nous précise une situation qui mérite d'être éclaircie, si nous voulons poursuivre ensemble

Le CRPF, comme beaucoup de services liés à l'État voit réduire ses crédits d'intervention extérieure, il est de ce fait en pleine restructuration, la visibilité de ses actions à cours terme est nulle. Cette nouvelle donne impose à notre Conseil Syndical de s'étoffer et de se renforcer de personnes de bonne volonté qui prennent en charge une partie, à définir, des responsabilités qui vont nous incomber.

Nous n'avons pas les compétences de maîtrise d'ouvrage déléguée et de maîtrise d'œuvre, il nous faut donc nécessairement les trouver, sur le marché, elles existent mais ne sont pas gratuites.

Dans ce même contexte de difficultés économiques qu'"on" nous dit derrière nous (!!) la plateforme PBC se pose elle aussi des questions sur sa pérennité.

Gilles, fidèle à son engagement à nos côtés, nous propose des solutions pour nous permettre de poursuivre la démarche, mais tout cela nécessite une plus grande prise en charge du dossier par nos soins. Merci d'avance à ceux qui voudront bien s'impliquer dans cette action d'un grand intérêt, mais qui exige un engagement personnel.

L'ASL vous procurera sur demande le Guide d'accompagnement de gestion forestière du PEFC. Il est souhaitable que le plus grand nombre possible d'entre vous affichent leur engagement en plaçant en un lieu bien visible de leur bois, le panneau PEFC « Forêt certifiée » offert aux adhérents sur demande.

L'ASL est impliquée dans la démarche de Charte Forestière de Territoire. Elle s'inscrit dorénavant comme partenaire du PEFC PACA et je vous propose d'adhérer, en tant que personne morale, au syndicat des propriétaires forestiers qui nous assurera une garantie indispensable face aux risques auxquels nous sommes soumis en tant que maître d'ouvrage et propriétaires forestiers vis à vis du public. Là encore ce n'est pas gratuit, mais cela nous assure une garantie qui semble indispensable. Nous en débattons tout à l'heure.

Après le chantier des Gourds, nous engagerons celui de la Grande Bastide, toujours à Goult, unité paysagère n° 7 du PSG, puis les premiers chantiers de Roussillon sur les zones particulièrement sensibles de la fontaine des Naïades, unité n° 1, du Val des Fées, unité n° 8, qu'il faudra réussir, car l'image de notre action, tant pour la conduite des travaux qu'en terme de résultat, notamment dans ses aspects visuels, constituera une vitrine, qui, je l'espère, mettra en relief l'intérêt du projet aux yeux des propriétaires et de la Municipalité que nous souhaitons impliquer.

Dans la foulée, notre ambition est de poursuivre sur Roussillon à Caromb, unité n° 9, le bois Saint Jean et le Vergilas, unités n° 4 et 6, ce qui nous permettrait de fournir à l'entreprise adjudicataire du marché, qui reste à choisir, une visibilité à moyen terme lui assurant une continuité suffisante d'intervention.

Je vous remercie de votre attention et je sou mets ce rapport moral à votre approbation. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Le rapport est adopté l'unanimité.

Rapport financier

Notre trésorière a démissionné après la convocation de cette AG. Il n'a pas été établi de compte-rendu financier et il ne peut donc que vous être indiquées que les sommes nettes en caisse au début et à la fin de l'année 2014, soit 995,39 € et 1341,39 €.

L'AG valide les montants annoncés, mais demande à ce que le rapport financier 2014 soit établi au plus tôt par le prochain trésorier.

Intervention de Gilles Martinez

La parole est maintenant à Gilles Martines qui va nous dire en quelques mots, ô combien importants, sa vision d'avenir sur la situation de l'ASL et celle de notre collaboration avec lui-même et avec les entreprises. L'audit diligenté sur notre projet est parvenu trop tardivement pour être évoqué aujourd'hui, mais il soulignera l'intérêt de la certification PEFC et vous présentera le Plan Simple de Gestion que vous pourrez consulter en fin de réunion pour vous situer précisément dans son contenu

Résumé de l'intervention de Gilles à qui je demande de compléter très rapidement:

Pour moi, il n'y a pas de problème, les chantiers proposés seront réalisés au cours de l'automne et l'hiver prochain, quel que soit l'interlocuteur de l'ASL, sachant qu'il serait sans doute préférable de garder le dispositif expérimenté avec bonheur aux Gourds en exploitant au mieux les possibilités de la filière Bois-Énergie.

Certaines zones de nature particulière méritent d'être traitées avec un soin qui peut engendrer des surcoûts, c'est le cas aux Naïades et au Val des fées. J'interrogerai la DRÉAL pour connaître ses intentions et solliciter son aide financière.

Je souligne en effet l'intérêt de la certification PEFC qui garantit aux propriétaires une qualité du suivi dans la durée de leur patrimoine forestier.

Je rencontre prochainement l'entreprise en m'engage à vous proposer un contrat d'intervention sur les zones retenues, dans des délais proches (à préciser)

Merci Gilles de reprendre cette rédaction.

Prochains travaux

Ils ont été évoqués dans le rapport moral. Vous le savez, aucun chantier forestier ne peut se dérouler en période estivale dans notre région. Nous mettons tout en œuvre pour intervenir prochainement comme Gilles Martinez vient de l'indiquer.

Chacun de nous a un rôle essentiel à jouer dans la réussite des travaux sur l'unité de gestion à laquelle il appartient, d'abord en facilitant l'accès à ses terres et en définissant précisément ses attentes auprès de l'interlocuteur mandaté par l'ASL, mais aussi en assurant la promotion de notre action, auprès des non-adhérents, notamment de ses voisins, en leur soulignant l'intérêt économique et écologique de la démarche.

C'est aussi l'occasion de rappeler que l'intervention proposée est de nature forestière, ce qui signifie qu'au départ de l'entreprise, il reste, au sol, des rémanents compatibles avec des espaces forestiers, qui ne prétendent pas répondre à une attente paysagère, laquelle relève d'un autre processus. Ces résidus, qui peuvent parfois apparaître assez importants, sont indispensables à une bonne régénération des bois. Il faut savoir que près de 30 % des espèces forestières sont inféodées au bois mort qui jonchent nos forêts. Dans les trois ans qui suivent la coupe, ces rémanents disparaissent en jouant leur rôle régénérateur.

Avant de poursuivre, pour qu'ils expriment leur vécu à l'issue du chantier les concernant, la parole est aux propriétaires bénéficiaires du premier chantier.

Guillaume Franck, sur plusieurs hectares, et Mirelle Lambert, sur une surface réduite, font part de leur satisfaction globale sur l'intervention de l'entreprise, bien préparée par Gilles Martinez. Monsieur Moutin exprime une petite difficulté qui serait liée à une interférence entre ces travaux et des travaux communaux.

Formation :

Nous vous proposons une journée de formation-information qui nous conduira dans le pays de Banon, sur le site de nos amis de l'ASL du Tréboux, où vous pourrez constater l'évolution des bois après 1, 2, 3 et 4 ans de coupe. Merci d'avance de bien vouloir nous faire savoir au plus vite, dès aujourd'hui si possible si vous êtes intéressés par ce projet : Mmes Chérel et Talbotier, Mrs Alain Daumen, Farret, Frank, Lambert, Le Roux, Malivel et Seguy s'inscrivent pour participer à une journée de ce type à programmer entre le 5 et le 15 septembre prochain. Si des propriétaires absents à l'AG souhaitent participer à cette journée, merci à eux de le faire savoir avant le 22 août.

Adhésion au Syndicat des propriétaires forestiers

Comme indiqué dans le rapport moral, ce syndicat nous propose d'adhérer. Notre intérêt est de nous garantir en responsabilité civile contre les risques d'accident survenant dans nos bois, chutes d'arbres notamment, au détriment d'un tiers, de tout temps, pas seulement pendant les travaux.

L'AG est unanime pour soient recherchées les meilleures conditions de cette adhésion.

Cotisation :

Le Conseil syndical a voulu rester à un niveau de cotisation très modeste, il propose de fixer son montant à 10 euros par an pendant la durée du plan, soit dix ans, pour assurer la continuation de l'action qui nécessite quelques dépenses, surtout si nous sommes amenés à rémunérer une assistance à mettre d'ouvrage en cas de désengagement du CNPF, hypothèse qu'il ne faut pas exclure. Rappelons que les propriétaires chez qui l'ASL intervient peuvent espérer, outre une sensible amélioration de leurs parcelles sylvicoles dont je vous ai parlé tout à l'heure, un petit revenu sur le bois, comme ce fut le cas aux Gourds, revenu sur lequel l'ASL prélève 10% au titre de sa maîtrise d'ouvrage.

L'AG propose à l'unanimité de porter l'adhésion à 15 € par an, pour nous permettre d'adhérer au Syndicat des Propriétaires Forestiers et nous constituer un petit fond de roulement.

Renouvellement du Conseil Syndical :

Vous savez tout maintenant sur l'actualité concernant l'ASL. Si vous êtes convaincu du bien fondé de sa démarche, si vous souhaitez vous y impliquer, si vous avez des compétences en la matière ou simplement la volonté de nous aider, nous vous proposons de poser votre candidature pour participer au Conseil Syndical, dont la tâche va croissante et qui accueille avec plaisir toutes les bonnes volontés et les compétences dont nous aurons tellement besoin. Qui veut bien rejoindre au Conseil Syndical qui se réunit en principe trois fois par an et en tant que de besoin.

Tous les membres du Conseil actuel démissionnent. Se représentent à vos suffrages : Yvon & Alain Daumen, Mireille Lambert, Michel Seguy, auxquels s'ajoutent Mme Desnuelle Françoise, Ms. Danset Denis, Farret Henri et Franck Guillaume.

L'AG accepte un vote groupé, elle élit son Conseil syndical à l'unanimité. Celui-ci se réunira, salle du stade de l'entente Goult-Roussillon, route d'Apt à Roussillon, le 22 septembre à 19 h pour répartir les responsabilités de ses membres.

Questions diverses.

Sur proposition d'Henri Farret, il sera recherché un propriétaire correspondant du Conseil Syndical et du CNPF par unité de gestion. Gilles Martinez restera en contact privilégié avec ce correspondant lors de toute intervention sur cette unité.

Pour la Grande Bastide, ce sera Madame Desnuelles, pour les Naïades, Nicolas Malivel, pour Caromb, Henri Farret, pour le Val des fées, Alain Daumen. Les autres correspondants seront cooptés en tant que de besoin lors de la préparation des chantiers futurs.

Le moto-cross qui a fait l'objet d'un débat en Conseil syndical est un sujet qui nous préoccupe et auquel les membres de l'ASL ne sont guère favorables, mais sur lequel l'AG estime ne pouvoir donner un avis autorisé. Cependant, l'AG convient de rester attentive à l'évolution de ce dossier qui relève d'une problématique globale non encore arrêtée. Certains adhérents souhaitent inclure dans cette réflexion les nuisances que causent les véhicules motorisés tout terrain qui s'introduisent dans nos espaces boisés, ce qui nous concerne en effet directement.

L'ODJ étant épuisé à 20 h, la séance est close.

En remerciant les participants de leur présence et de leur attention, il est fait de nouveau appel à tous pour recruter de nouveaux adhérents, chacun d'eux ne pourra qu'y trouver un intérêt personnel et apporter valeur ajoutée au projet collectif en étendant la part du territoire revitalisé de nos communes.